

Formation BPJEPS









ACTIVITES EQUESTRES

Niveau 4








BPJEPS options A ET B

OBJECTIFS

Le BPJEPS est un diplôme d'Etat de niveau IV ; Fiche RNCP N°1937

-  Participer à l'animation des activités équestres
-  Conduire des situations pédagogiques
-  Assurer la promotion des activités de la structure
-  Assurer les soins de la cavalerie, l'entretien des installations, et l'entretien des équidés
-  Encadrement des activités équestres
-  Accueil, animation, promotion des activités équestres
-  Utilisation de la cavalerie
-  Organisation et gestion de la structure

MODALITÉS

-  Être âgé de 17 ans au minimum
-  Être titulaire du Galop 7
-  Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » PSC1
-  Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
-  Être titulaire d'une licence fédérale à jour
-  Avoir validé l'AE (Titre d'Animateur d'équitation), ou la CEP3 ou avoir validé les TEP ou avoir une équivalence FFE (des classements en compétition de niveau amateur minimum, toutes disciplines peuvent vous donner des équivalences pour l'entrée en formation BPJEPS ; il vous suffit de demander une attestation par mail à formation@ffe.com en y joignant vos classements)
-  Avoir validé les tests de sélection organisés par Equicursus

PROGRAMME

UNITE CAPITALISABLE 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

- OI 1-1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- OI 1-2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- OI 1-3 : Contribuer au fonctionnement d'une structure

UNITE CAPITALISABLE 2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

- OI 2-1 : Concevoir un projet d'animation
- OI 2-2 : Conduire un projet d'animation
- OI 2-3 : Evaluer un projet d'animation

UNITE CAPITALISABLE 3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES EQUESTRES

- OI 3-1 : Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- OI 3-2 : Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- OI 3-3 : Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

UNITE CAPITALISABLE 4 A ET 4B: MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES EQUESTRES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « INITIATION PONEY, CHEVAL » ET "APPROFONDISSEMENT TECHNIQUE"

- OI 4-1 : Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
- OI 4-2 : Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option
- OI 4-3 : Garantir des conditions de pratique en sécurité dans l'option

NOS +

- + Encadrement en compétition
- + Location de chevaux et poneys
- + Infrastructures de qualité
- + Accompagnement vers le DEJEPS
- + Equipe pédagogique compétente
- + Un centre équestre d'application
- + Capacité de 10 places de transport
- + Conseils sur vos achats d'équidés
- + Salle de cours entièrement équipée
- + Cavalerie de qualité
- + Nombreuses sorties et interventions pédagogiques
- + Intervenants spécialisés dans des thématiques variées

ORGANISATION



Durée :

La formation se déroule en alternance entre des périodes sur l'organisme de formation à Allonnes et des périodes en entreprise.

La formation se déroule du 02 septembre 2024 au 31 Août 2025.

Nous proposons la formation BPJEPS en 2 ans avec une première année en préformation AE (Animateur d'équitation) . Ces deux années sont parfaitement complémentaires et offrent la possibilité de suivre une formation complète et d'assurer l'apprentissage de compétences qui correspondent aux besoins de la réalité professionnelle.



Rythme d'alternance :

3 jours/semaine : Organisme de Formation Equicursus à Allonnes

2 jours / semaine et Vacances scolaires : Entreprise

METHODES PEDAGOGIQUES



La formation est basée sur :

L'alternance en entreprise

La conduite de projet

Des intervenants extérieurs de qualité

Une classe virtuelle

Matériels pédagogiques

Perfectionnement technique

Approfondissement des connaissances théoriques

Cavalerie adaptée

Installations équestres de qualité (3 carrières, un manège, une piste de galop, un spring garden...)

POURSUITE ETUDE / DEBOUCHES / ACCES

Poursuite étude :

DEJEPS : Diplôme d'Entraîneur

DESJEPS : Diplôme de Formateur

CS JEUNES CHEVAUX : certificat de cavalier jeune chevaux

Débouchés :

Animateur, cavalier de spectacle, enseignant, milieu des courses, cavalier ou enseignant dans une institution

(sports équestres militaires, garde républicaine, police, etc...)

Accès :

Prise de contact par téléphone avec Solenne Pradier au 06.82.98.97.64

0

↓
TEP (21 juin 2024)


↓
Tests de sélection (21 juin 2024)

↓
Positionnement (Du 10 au 12 juillet 2024)

↓
Dossier de candidature (à envoyer avant le 02 août 2024)

↓
Entrée en formation (02 SEPTEMBRE 2024)

MODALITES D'EVALUATION

 Au cours de la formation, différents types d'évaluations :


Les Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP) : en début de formation qui permet de justifier d'un niveau suffisant de connaissances ainsi que d'un comportement adapté permettant d'assurer la sécurité des pratiquants, des tiers et du stagiaire. Elle permet d'obtenir une attestation professionnelle provisoire d'Educateur Sportif

Des évaluations formatives sont organisées régulièrement afin de préparer les stagiaires aux épreuves certificatives finales.

Des évaluations pédagogiques en structure d'alternance

Les certifications finales des 4 unités capitalisables

 Les certifications finales sont organisées sur l'organisme de formations et sont évaluées par des jurys extérieurs.

 En fin de formation, Le candidat devra satisfaire à l'ensemble des épreuves certificatives correspondant aux 4 unités capitalisables.

HANDICAP

 Dans un premier temps, contactez notre référente handicap : Eurydice Schauly.

L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées déterminera la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

contact : equicursus49@gmail.com / Schauly Eurydice : 06 23 46 12 97

fiche RNCP

